

Fiche technique

Ponts naturels au titre de l'année 2018

L'année 2018 comporte six situations permettant de constituer des ponts naturels :

- Lundi 30 avril 2018 (Pont du 1^{er} mai) ;
- Lundi 7 mai 2018 (Pont du 8 mai) ;
- Vendredi 11 mai 2018 (Pont de l'Ascension) ;
- Vendredi 2 novembre 2018 (Pont de la Toussaint) ;
- Lundi 24 décembre 2018 (Pont de Noël) ;
- Lundi 31 décembre 2018 (Pont du Nouvel An).

Il est proposé de pratiquer les ponts du 1^{er} mai, de la Toussaint, de Noël et du Nouvel An, mais de ne pas retenir les dates des 7 et 11 mai 2018 en raison de la présence de 2 jours fériés au cours de la semaine concernée et de la fermeture des services au public le mercredi.

Pour ce qui est du premier pont, les agents devront mobiliser l'autorisation d'absence exceptionnelle. Pour les suivants, les agents mobiliseront une journée de congé annuel, d'ARTT ou de récupération.